L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 17 AOUT 1871. 45me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN 17 AOUT.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

[illegible] Roger & Co., dans leurs salles d'encan [illegible] Vieille Levée—500 caisses et 100 mal [illegible] chaussures.

[illegible] S. Guinault, encoignure de la rue Jersey et [illegible] Avenue, à Bouligny—une vacherie.

[illegible] P. J. Spear, à 12 heures, au Nouveau Bazar—bois de cyprès préparé.

[illegible] Maurice Barnett, sur la façade de la Rotonde, rue St-Louis, entre Royale et Chartres—Vente régulière de meubles.

[illegible] M. Montgomery, à sa salle d'encan, 87 rue [illegible]—Vente régulière de meubles.

[illegible] Valeton, No 14 rue Natchez—Jambons, [illegible] beurre, comestibles, etc.

[illegible] Bros., au No 16 de la rue de Chartres, souliers et Brodequins.

[illegible] & Co., aux Nos 64 et 66 de la rue de [illegible]—Marchandises sèches étrangères et [illegible], bijoux, porcelaine et articles de fantaisie.

[illegible] Hodman, Marks & Co., au No 26 de la rue [illegible]—linge, habillements et chapeaux.

[illegible] Successeurs de Pecan.—Vendredi 18 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu par Louis [illegible] Bros., dans leur salle d'encan de la rue Chartres No 16, sans aucune limite ou réserve, [illegible] de bottes, souliers et brodequins et [illegible] douzaines de souliers de Philadelphie, [illegible] dames, fillettes et enfants. C'est l'assortiment de chaussures le plus complet qui [illegible] jamais été offert sur ce marché et nous le [illegible] tous aux marchands de la ville et de la campagne.

[illegible] Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., au "Pelican Printing Office", encoignure des rues Camp et Poydras.

Accusations et le Prix Courant.

Le confrère du *Prix Courant*, dans un [illegible] à la parfaite convenance duquel [illegible] plaisons à rendre hommage, en[illegible] de répondre à ce qu'il appelle les accusations contenues dans notre [illegible] sur les hangards à sucre. Notre [illegible] voit dans nos assertions une in[illegible] envers la partie de notre population qui possède des propriétés au fait des [illegible] au-dessus de la rue du Canal. [illegible] n'a pas été notre pensée et l'écrivain [illegible] a cité aurait dû remarquer que [illegible] reproche ne s'adressait qu'aux spé[illegible]teurs en législation.

L'extension de la partie de la ville au-dessus de la rue du Canal, tient à diverses [illegible]. Contre les causes naturelles nous [illegible] rien à objecter, mais contre les [illegible] illicites de la spéculation ten[illegible] influencer les décisions législatives [illegible] administratives contrairement à l'intérêt général, et à l'intérêt particulier [illegible] moitié de la ville, nous avons le [illegible] d'élever la voix et c'est ce que nous [illegible] fait chaque fois qu'il a été question [illegible] transférer les débarcadères des bateaux [illegible] devant des quartiers éloignés où [illegible] n'existe ni magasins ni entrepôts. Ces [illegible] quartiers s'étendent aujourd'hui dans le second et le premier district qui [illegible] autant de magasins et d'entre[illegible] que les besoins du commerce en exi[illegible].

[illegible] bâtisses représentent un capital [illegible]. Nous pensons que ce serait une [illegible] atteinte aux droits des propriétai[illegible] ces districts et un coup funeste aux [illegible] des commerçants que de trans[illegible] le débarcadère au coton ou le dé[illegible] au sucre à l'extrémité de la [illegible] où il n'existe ni commerce ni ma[illegible]. Un pareil projet n'a d'autre objet [illegible] enrichir quelques spéculateurs qui [illegible] acheté des terrains dans ces quartiers [illegible]. Il sera temps, lorsque la partie [illegible] de la ville sera insuffisante [illegible] besoins de nos transactions, de [illegible] à l'étendre. Pour le moment ce [illegible] le cas.

[illegible] notre confrère nous permette de re[illegible] cette assertion faite par lui un peu à [illegible]. Il dit que le coton, le tabac et [illegible] de l'Ouest sont achetés et [illegible] principalement parmi la population parlant la langue anglaise [illegible]. Si notre confrère veut se [illegible] dans la rue Carondelet parmi [illegible] et les courtiers de coton, il [illegible] qu'il y a, nous ne disons pas [illegible], mais presqu'autant de maisons [illegible] et créoles que de maisons anglo-[illegible]. Pour le tabac les acheteurs pour [illegible] et la fabrication locale sont [illegible] tous étrangers ou créoles, et il [illegible] de citer les manufactures Del[illegible], Sarrazin, pour appuyer notre [illegible]. Quant aux provisions de l'Ouest, [illegible] vend énormément dans la rue [illegible], la quantité qui passe par [illegible] des nombreuses maisons créoles [illegible] la Vieille Levée compte [illegible] chiffre fort élevé dans le total des [illegible] de ce genre.

[illegible] sommes loin de nier l'énergie et [illegible] d'entreprise de nos frères d'origine anglo-saxonne et nous reconnaissons [illegible] la part considérable qu'ils ont [illegible] dans le développement de la Nouvelle-Orléans, mais, si notre confrère veut [illegible] parcourir l'histoire passée de nos af[illegible] municipales il verra que l'esprit [illegible] qu'il repousse à trop [illegible] prévalu dans les décisions des [illegible].

[illegible] partie basse de la ville n'a pas un [illegible] représentant de ses intérêts dans [illegible] conseil actuel, et il nous appartient à [illegible] de défendre ces intérêts. En le [illegible] nous défendons en même temps [illegible] de toute la partie commerçante de [illegible], car il est évident que le pre[illegible] district serait autant que le se[illegible] à souffrir d'un déplacement du cen[illegible] affaires, déplacement que rien ne [illegible] n'autorise.

[illegible] qui précède doit suffire pour dissi[illegible] malentendu qui existe entre no[illegible] estimable confrère et nous. Nous ne [illegible] ni privilége ni faveur, nous [illegible] qu'on ne nous dépouille pas de ce [illegible] avons.

[illegible] écrivain du *Price Current* saisit l'oc[illegible] de cette discussion pour adresser [illegible] à la population créole. Sans [illegible] absorbée par la race anglo-[illegible], comme il le conseille, cette po[illegible], nous le reconnaissons, devrait [illegible] à cette race son esprit d'entrepri[illegible] amour du progrès. Ce que dit le *Price Current* au sujet des chemins de fer [illegible] pas sans fondement, et maintenant [illegible] Hôtel St-Louis va rouvrir ses portes [illegible] voyageurs, nous voudrions voir élar[illegible] rues principales du Deuxième [illegible] et y voir établir des voies fer[illegible].

[illegible] confrère recommande à l'attention [illegible] négociants de notre District le com[illegible] avec les pays de l'Amérique centrale [illegible] de l'Amérique du Sud. Nous som[illegible] accord avec lui sur ce point, et nous [illegible] que les transactions avec ces pays [illegible] appelées à prendre une grande exten[illegible]. Déjà le commerce du café a repris [illegible] importance qu'il avait avant la guerre, [illegible] pourrions citer une maison créole [illegible] maison française qui n'ont pas peu [illegible] contribué à ce résultat. A ce sujet nous [illegible] aux commerçants, pères de [illegible], faire ce qui a si bien réussi aux [illegible] dans toutes les parties du [illegible], envoyez leurs fils passer quelques [illegible] dans les pays si riches en produits [illegible] bordent le golfe du Mexique et les [illegible] Océans pour en étudier les besoins et [illegible] ressources et pour y établir des rela[illegible] profitables.

[illegible] avant de terminer, nous relèverons quel[illegible] évaluations de notre confrère qui [illegible] semblent erronées. Il estime la popu[illegible] de la Nouvelle-Orléans à 200,000 [illegible] et il la répartit ainsi : d'origine fran[illegible] 40,000, d'origine allemande 40,000, an[illegible] 120,000. Nous croyons qu'il n'y a pas [illegible] de douze à quinze mille âmes d'ori[illegible] allemande. Avant la guerre, il y avait [illegible] mille Français, ce chiffre est réduit [illegible] d'hui à environ 12,000. Quant aux [illegible] d'origine française, ils représen[illegible] croyons nous, une population de [illegible] à cinquante mille âmes. Le pro[illegible] d'amalgamation ou d'absorption [illegible] race anglo-saxonne de l'élément la[illegible] n'est donc pas encore près d'avoir [illegible] son cours, et nous ne voyons pas [illegible] soit à désirer à tous les points de [illegible]. Les Créoles peuvent être d'aussi bons [illegible] Américains que leurs frères d'ori[illegible] saxonne, celtique ou teutonne, tout [illegible] gardant leur langue, leurs mœurs, leurs [illegible], leur religion, et leur attache[illegible] pour l'ancienne mère-patrie de la [illegible] Louisiane.

Le *Sémaphore* de Marseille annonce [illegible] M. Armand Duportal, ex préfet de la Haute-Garonne, compromis dans l'affaire [illegible] troubles de Toulouse, serait défendu [illegible] la cour d'assises de Pau par M. [illegible] Combetta.

—Une jolie boutade de M. Xavier Aubryet :

Ecoutez donc, vous ne niarez pas que [illegible] catholicisme ne soit un éteignoir.... Madame ! avez tant d'incendies, même dans ce rôle-là il parait encore du bon.

Une grosse spéculation.

La maison Warmoth & Cie. ne se contente pas de spéculer sur les chemins de fer, les canaux, les levées, les hangars et autres affaires qu'on peut décorer, avec plus ou moins de raison, du titre trompeur d'entreprises d'utilité publique. Elle ne néglige aucune source de profit. C'est ainsi qu'elle a résolu de doter la Louisiane d'une maison d'Etat et la Nouvelle-Orléans d'un parc de ville. Après avoir fait voter par la Législature $1,500,000 pour la maison d'Etat et une loi obligeant le Conseil de ville à lever une taxe de 1¼ pour cent pour former le fonds du parc de ville, elle s'est mise en campagne et elle a jeté les bases de la plus belle spéculation qu'on puisse imaginer.

La susdite maison a fait acheter par un prête-nom, l'ancienne habitation Foucher, appartenant à la succession du marquis Foucher de Circé. L'acquisition a eu lieu moyennant la somme de $600,000. Cette propriété qui a douze arpents et demi de face au fleuve sur 70 arpents de profondeur, est encaissée entre Greenville et Burtheville et est coupée en deux par l'Avenue St-Charles. Revendre ces deux portions, l'une pour le parc de ville, l'autre pour la maison d'Etat avec un gros bénéfice sur les prix de revente, tel était le but de la maison Warmoth & Co.

Des commissaires ont été nommés par M. Warmoth, en qualité de gouverneur, pour chercher et acquérir des terrains pour servir à ces deux institutions. Mais l'affaire avait fait du bruit et les spéculateurs voulaient, autant que possible, mettre les apparences de leur côté.

En juin dernier, M. West, sénateur des Etats-Unis et l'un des commissaires du parc de ville, pria un certain nombre d'encanteurs et d'autres citoyens compétents, entre autres MM. G. de Fériet, Culbertson, Nash et Hodgson, de faire l'évaluation de la partie de la propriété Foucher, située entre l'avenue St Charles et le fleuve. Ces messieurs, après un examen attentif et des calculs consciencieux, firent un rapport dans lequel ils évaluaient la portion en question à $331,000 et une fraction. Ce rapport ne faisait nullement l'affaire des spéculateurs et il fut jeté au panier, mais une copie en fut remise au maire Flanders qui la fit publier. M. West, dans sa colère, déclara que l'affaire était flambée. Elle n'était qu'ajournée. Pour payer à la succession Foucher un fort acompte qui avait été exigé, on avait puisé dans le fonds du parc, et les choses ne pouvaient rester ainsi.

Le *Picayune* nous annonce que les commissaires du parc ont terminé mardi l'acquisition de la portion de la propriété Foucher, située entre la rue St-Charles et le fleuve moyennant la bagatelle de $800,000, c'est-à-dire moyennant $470,000 de plus que l'évaluation faite par les estimateurs. Si les commissaires de la Maison d'Etat achètent l'autre portion de terre située entre la rue St-Charles et le lac pour un prix égal, la maison Warmoth & Cie. aura réalisé sur cette affaire le modeste profit de un million de dollars, sans compter ce que rapportera la construction de la Maison d'Etat.

Maintenant, nous nous permettrons de demander où l'on prendra les fonds pour payer la différence entre les $175,000 montant du fonds du parc, et les $800,000, prix de l'acquisition rapportée par le *Picayune* ? La taxe de 1¼ pour cent pour le parc se trouve virtuellement abolie par la loi qui a restreint les taxes de ville à 2 pour cent. Emettra-t-on des obligations de la ville ? Si le Conseil le fait, il s'associera à l'une des plus sales affaires que nous ayons encore eu à signaler.

D'un autre côté, l'allocation de $1,500,000 en Bons de l'Etat pour une maison d'Etat est postérieure au vote de l'amendement constitutionnel qui limite la dette de l'Etat à 25 millions, et, comme cette limite était déjà dépassée avant la session, l'allocation est inconstitutionnelle et de nul effet. Les bons qui seraient émis dans ce but seraient des chiffons de papier sans valeur.

Nous appelons l'attention de l'Association des citoyens sur ces deux affaires, et nous comptons que s'il existe des moyens légaux d'entraver cette nouvelle spéculation de la maison Warmoth, elle s'empressera de les employer.

LE DROIT DE GRACE.—Le gouverneur Warmoth a gracié, hier, Martin Tully, jeune, condamné par la Cour du Neuvième District de la Paroisse Caddo à 19 ans de travaux forcés au pénitencier pour vol.

UN HOMME DE BIEN.—Nous ne pouvons laisser passer, sans en citer un extrait, le dernier article de M Gousco dans le *Moniteur universel*.

Cet article est consacré entièrement à la dernière lettre, disons le mot vrai, au testament que le président Boujeau écrivit à sa famille.

"Que la persécution que je souffre et la mort sanglante qui d'un moment à l'autre peut terminer ma laborieuse vie ne soient pas pour vous une cause de découragement. Ne dites pas : A quoi a servi à notre père ce long dévouement à tous les devoirs ?

"Que n'a-t-il fait comme tant d'autres qui, moins austères, moins rigides, ont su se mettre à l'abri du danger et jouissent maintenant d'une heureuse vieillesse ?

"—Oh ! non, ne le dites pas, et n'en croyez pas ceux qui vous tiennent un tel langage ; car moi qui n'ai jamais trompé personne, moi qui voudrais encore moins tromper mes enfants en ce moment solennel, je vous affirme que, si misérable que paraisse être la fin qui paraît m'être destinée, je ne voudrais à aucun prix avoir agi autrement que je ne l'ai fait. C'est que le premier bien, mes chers enfants, c'est la paix de la conscience ; et que ce bien inestimable ne peut exister que pour celui qui peut se dire : *J'ai fait mon devoir*.

Cette lettre, le président la termine par deux nobles pensées : pardon sincère pour ses meurtriers ; prière instante à ses enfants de ne pas les poursuivre de leur haine.

—M. le général Davoust, duc d'Auerstaedt, est heureusement rétabli de la blessure qu'il a reçue à la tête, lors de l'attaque des Buttes-Chaumont. On sait que M. Thiers lui-même voulut porter au jeune et vaillant colonel son brevet de général.

Profitons de sa convalescence pour raconter, à son sujet, une petite anecdote.

Le général Davoust a épousé, il y a quelques années, une jeune fille appartenant à l'une des premières familles de Bordeaux. Après la reddition de Metz, Mme Davoust, n'écoutant que son courage, quittait le midi de la France et partait seule pour l'Allemagne à la recherche de son mari.

Les habitants de Coblentz virent arriver un soir dans leur ville une jeune personne frêle et distinguée, qui n'avait pour tout bagage qu'un sac de nuit porté à la main. C'était Mme Davoust.

Connaissant les privations que nos prisonniers avaient à supporter en Allemagne, elle avait réalisé sa dot et apportait à son mari 300,000 fr. dans un sac de nuit.

—Si étrange que puisse paraître la nouvelle suivante, nous la donnons comme parfaitement authentique, dit le *Gaulois*.

M. Ledru-Rollin, de retour à Paris, s'est rendu à Versailles, appelé par M. Thiers.

Lors des élections de février dernier, M. Ledru-Rollin, nommé à une grande majorité, avait, pour des raisons dont nous n'avons pas à nous occuper ici, décliné le mandat de député, malgré les avis de M. Delescluze avec lequel il était très lié.

Après sa démission il partit pour Londres, où il devait se réinstaller, son intention étant de ne plus se mêler à la politique.

Il y a peu de jours, ses intentions étaient encore les mêmes ; son retour à Paris n'avait pour objet que le règlement de quelques affaires d'intérêt ; mais, à la suite de sa conversation avec le chef du pouvoir exécutif, il est revenu sur son idée première et il compte se présenter comme député à la première vacance.

—Tous les journaux ont annoncé, il y a peu de jours, la mort de la princesse Belgiojoso.

Voici une anecdote qu'elle raconte dans ses mémoires, et que personne n'a pensé à rééditer :

"C'était à l'Abbaye-aux-Bois, où les anciens de la Restauration s'étaient réfugiés, Chateaubriand, Ballanche, Mme Récamier qui étaient l'âme de ces réunions dont son salon était le centre, diverses autres notabilités qu'il est inutile d'énumérer, et parmi elles Mme Grassini, la cantatrice retirée de l'art et du monde.

Mme Grassini écoutait les conversations, mais ne prenait jamais la parole, se tenant même volontairement effacée dans quelque coin de l'appartement.

En 1824, au lendemain de la mort de Louis XVIII, Chateaubriand arrive, et de son air le plus solennel, s'adressant à l'Assemblée :

—Le roi est mort. Que va dire son ombre à celle de Napoléon quand elles se rencontreront dans les Champs-Elysées !...

Personne ne répond, chacun cherchant ce que l'ombre du roi légitime pouvait dire à l'ombre de l'usurpateur, chacun se recueillant dans sa gravité plus affectée que réelle : lorsqu'une voix sort du fond obscure d'un canapé, et prononce ces paroles avec un accent italien des plus caractérisés :

—Ce qu'elle lui dira ? ze n'en sais rien. Mais ze sais bien ce que dira l'ombre de Napoléon à celle de Louis dix-huit.

—Et que lui dira-t-elle ? s'écria l'assemblée en chœur : mais très surprise de voir prendre la parole dans une question aussi sérieuse à Mme Grassini, qui n'ouvrait jamais la bouche.

—Ce qu'elle lui dira ?... Eh bien, elle lui dira : *Tu m'as... [illegible]*.

Tableau dans le salon de l'Abbaye-aux-Bois !

Les élections municipales de Paris.

Le second tour de scrutin pour les élections municipales de Paris a eu lieu le 30 juillet. L'union parisienne de la presse qui, au premier tour, avait fait passer 28 candidats conservateurs sur 32 élus, n'a fait passer, cette fois, que vingt de ses membres : MM. Desmouches, Lavocat, Rondelet, Breton-Hachette, Boudant, Dolean, F. Riant, Ohnet, Protet, Dehaynin, Grados, Bouvery, Faymal, Gavrel, Dr. Blanche, Léon-Thomas, Leclère, Gouin, Richard et Tuopart fils.

Les autres élus, au nombre de 26, appartiennent au parti républicain, de nuances différentes, ce sont : MM. Marat, Ferré, Leveillé, Collin, Frébault, Séraphin, Mottu, Lockroy, Ranc, Denizot, Périnelle, Combes, Gilles, Jacques, Baudoin, Maumond, Jobé Duval, H. Chevalier, docteur Marmottan, Rigaud, Clémenceau, Arrau, Vauthier, Cantagrel, Allain Targé, Dupuis Métivier, Mottu.

M. Mottu est élu deux fois, dans le 11e et dans le 20e arrondissement.

—On lit dans la *Vérité* :

Les chefs de service de la préfecture de la Seine ont reçu l'ordre de préparer, en toute hâte, les affaires qui doivent être soumises au nouveau Conseil municipal, lequel se réunirait, paraît-il, aussitôt que la nomination de tous ses membres sera faite. Sa session devrait être de très courte durée.

Le nouveau Conseil municipal tiendra ses séances au Luxembourg, dans la salle des délibérations du Sénat, où l'on n'a préparé d'autre installation pour lui qu'une table disposée en fer à cheval.

Les élections du 30 juillet inspirent à la *Gazette de France* les réflexions suivantes :

Les élections municipales ont eu lieu hier. D'après le tableau que nous publions, on pourra voir que les abstentions ont été tout aussi nombreuses au second tour de scrutin qu'elles l'avaient été au premier. Dix-neuf des candidats recommandés par l'Union parisienne de la presse ont été élus hier. Ce qui porte à quarante-quatre le nombre total des élus de l'Union de la presse. MM. Ranc, Mottu, Cantagrel, Clémenceau, Lockroy ont été nommés. On peut dire tout de suite que M. Léon Say peut réduire son emprunt et augmenter l'intérêt qu'il offrira aux souscripteurs. Quand les partisans de l'ancienne Commune entrent au conseil municipal, il en résulte inévitablement qu'on doit augmenter les intérêts du capital qu'on emprunte.

La conséquence certaine des élections, et celle-là ne nous déplaît pas, c'est qu'on va cesser de fatiguer la majorité de l'Assemblée nationale en lui proposant chaque jour de revenir à Paris. Les électeurs qui ont nommé MM. Lockroy, Ranc et autres, affirment leurs principes, la France de son côté doit tenir à ce que les assemblées qu'elle nomme ne soient pas chaque jour à la merci d'un coup de main révolutionnaire.

L'ASSASSINAT DES GÉNÉRAUX THOMAS ET LECOMTE.—La dépêche suivante jette la lumière sur l'assassinat par lequel a débuté la Commune :

Versailles, 10 août.

Des témoignages recueillis par la Cour martiale résulte la preuve que l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas avait été ordonné par le Comité central de la garde nationale de Paris.

Cependant, ces déclarations, quoique confirmées par plusieurs témoins, sont niées avec persistance par M. Ferré.

LES COMMUNEUX.

Le ministre de la justice a, dit-on, l'intention de soumettre à l'Assemblée un projet de loi tendant à abolir en France de la fameuse société l'Internationale.

Tous ceux qui en font partie seraient activement recherchés et un décret rendu par l'Assemblée donnerait au ministre de la justice les moyens de poursuivre et de condamner les affiliés de l'Internationale.

Nous savons, dit le *Salut public*, qu'une capture des plus importantes a été faite hier, à Paris, et que le détenu a été immédiatement transféré à Versailles ; mais des motifs sérieux nous obligent à être discret et à ne pas révéler le nom de ce personnage.

Eudes, sur le sort duquel on n'a jamais été bien fixé, serait décidément arrêté, dit-on, et transféré à Versailles.

Encore une arrestation importante :

Le citoyen Gaston Dacosta a été arrêté hier et amené dans la nuit à Versailles. Il vivait caché, à la campagne, sous le nom de Lecomte.

On lui a fait subir un premier interrogatoire sommaire qu'il a signé et dans lequel il a reconnu avoir été secrétaire de Raoul Rigault. Dacosta a été ensuite écroué à la maison de justice.

Un correspondant du *Salut public* fait défiler sous nos yeux ce qu'il appelle la *Commune genevoise* :

Il paraît qu'ils sont tous là-bas, à Genève, ou dans les environs : Félix Pyat, qui habitait à Chêne, et qui, pour ne pas être arrêté, s'est sauvé à trois kilomètres plus loin—à Petit-Saconnex ; Babick, Lefrançais, Martelet, Jules Guesde, Vuillaume et bien d'autres qui sont venus le rejoindre, sans compter la citoyenne Paule Minck, Américaine et conférencière.

C'est l'arrestation de Razoua qui a engagé ces messieurs à quitter Genève pour aller se faire oublier à la campagne.

—Le général Bisson, commandant en chef des corps francs de la ville de Paris sous la Commune, et créateur des bataillons de chasseurs fédérés, a été arrêté à Rouen il y a quatre ou cinq jours. Il avait voulu gagner l'Angleterre sous le déguisement d'un charbonnier, et la police rouennaise a opéré son arrestation au moment où il allait s'embarquer. Il était accompagné d'un de ses aides de camp, qui a partagé ainsi sa bonne et sa mauvaise fortune.

THIERS ET LA QUESTION D'ORIENT.—Nous lisons dans le *Paris-Journal* :

Une entrevue diplomatique doit avoir lieu, dans le courant de septembre, entre M. Thiers, M. le comte de Beust et lord Granville, pour arrêter une ligne de conduite commune aux trois puissances, dans la question d'Orient.

On sait avec quelle sollicitude M. Thiers entend maintenir le rôle traditionnel de la France dans le Levant, et c'est à son invitation que les directeurs des affaires extérieures d'Autriche et d'Angleterre doivent se rencontrer avec lui, à Marseille, pour y conclure, croyons-nous, la triple alliance de l'Occident contre les éventualités qui peuvent surgir dans le Bosphore.

—Le séjour prolongé des troupes allemandes, en France, commence à causer de sérieuses inquiétudes à l'état-major prussien, au point de vue de la discipline, dont les troupes de Sa Majesté germanique s'écartent de jour en jour davantage, s'il faut en croire une récente circulaire du général de Manteuffel au cabinet de Berlin.

Relatant les faits d'insubordination qui se multiplient dans les corps d'occupation, le noble baron n'hésite pas à les attribuer à "l'influence malsaine de ce peuple ingouvernable, qui s'appelle le peuple français."

Et il ajoute :

"Il est urgent, dans l'intérêt supérieur de la préservation de cette discipline qui fait la force et la gloire des armées allemandes, que le gouvernement de S. M. I. tout en sauvegardant la rigoureuse exécution des clauses du traité de paix, *avise promptement au moyen d'abréger le séjour de nos troupes sur ce sol classique de la démagogie*, CETTE GONALE *dont elles ne tarderaient pas à être infectées*."

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que nous faisons les vœux les plus ardents pour que les conclusions de M. de Manteuffel soient prises en considération immédiate par son maître.

—Les wagons pris par les Allemands aux diverses compagnies de chemins de fer commencent à revenir en France.... on juge dans quel état ils sont.

—Ce n'est pas une invasion de Goths, s'écriait un inspecteur de l'Est, en contemplant le matériel retour d'Allemagne.... c'est une invasion de *sall.... Goths*.

—M. Régnier, qui avait été arrêté à Versailles en raison des faits racontés dans la brochure intitulée : *Quel est son nom, N.... ou M.... ?* vient, après une détention préventive de cent dix jours, d'être mis en liberté par suite d'une ordonnance de non-lieu.

CHRONIQUE LOCALE.

LE CENTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE WALTER SCOTT.—La Société de St-André a célébré mardi cet anniversaire dans les jardins de Carrollton où beaucoup de monde s'était donné rendez-vous. MM. Davidson Hill, Whitaker, Duncan et Ogden ont prononcé des discours où chacun de ces orateurs s'est efforcé de faire ressortir les brillantes facultés intellectuelles du romancier et poète écossais. Mais nous croyons que celui qui a le mieux réussi dans cette tâche est notre collaborateur de la partie anglaise de l'*Abeille*, M. Duncan, dont le langage a été tout à la fois imprégné et du quent. Selon lui, et c'est la vérité, Walter Scott fut aussi remarquable par sa valeur et ses qualités morales que par la richesse vraiment inépuisable de son imagination.

Des danses qui se sont prolongées jusqu'à onze heures, ont terminé cette soirée consacrée à la mémoire d'un des plus grands écrivains des temps modernes.

L'AFFAIRE DE P. J. HUSSEY.—M. P. J. Hussey, accusé d'être donné pour député-shérif et d'avoir commis [illegible] Jones, [illegible] pour le faire passer comme juré à la place de Louis Hartmann, a été arrêté sur un *capias* de la Première Cour de District et écroué à la geôle.

VOL SUR LA PLACE DU COLYSÉE.—Mercredi soir vers 9 heures, un respectable citoyen, M. Height, traversait la grande place du Colysée quand il fut [illegible] par deux inconnus qui, sans lui dire un mot, se mirent à fouiller ses poches. Ils enlevèrent une montre d'or et [illegible]. Ils lui permirent ensuite de s'en aller. A la bonne heure ! Voilà des brigands civilisés ; [illegible] la Calabre [illegible] demandent [illegible] la vie et vous traitent même avec beaucoup de politesse et de courtoisie. C'est un progrès dont il faut se réjouir.

FAUSSE MONNAIE.—M. J. Mitchell a[illegible] accusé un Chinois nommé John Chow, et Fenchone Cabrera d'avoir mis en circulation de la fausse monnaie, [illegible] [illegible] renvoyés, par le [illegible] devant la Cour des Etats-Unis.

VOL.—La résidence de M. M. H. Politz, rue Delord, No 181, a été visitée, [illegible] nuit de mardi, par des individus qui ont enlevé plusieurs bagues et d'autres bijoux.

PAR LE TELEGRAPHE.

(Dépêches transmises à l'Abeille.)

Menées Politiques en France.

Les Conspirations se croisent en tous sens.

Offre de la Présidence au duc d'Aumale.

Le duc l'aurait refusée.

Le ton des journaux français empêche l'évacuation du territoire par les troupes allemandes.

L'entrevue des deux Empereurs à Gastein.

Elle est regardée généralement comme une garantie de paix.

La France paraît compter sur une alliance avec la Russie.

NOUVELLES EUROPEENNES.

Londres, 16—A Kœnigsberg, Prusse, le 14, 62 personnes ont été attaquées par le choléra et 22 sont mortes.

La conférence des empereurs et de leurs conseillers, à Gastein, est regardée généralement comme une garantie de paix. Les Français prétendent être indifférents à cette conférence et en tirent la conclusion d'une alliance entre la France et la Russie.

Munich, 16—Une crise ministérielle est imminente ici.

Paris, 16—On dit que la droite de l'Assemblée a offert la présidence de la république au duc d'Aumale qui l'a refusée.

Berlin, 16—La *Correspondance provinciale* confirme le rapport d'après lequel des négociations seraient pendantes pour l'évacuation du territoire français, mais ce journal affirme que les provocations adressées à l'Allemagne par les journaux français mettent en danger la paix entre les deux pays, et il ajoute : si les offres de la France pour faire des payements hâtifs se réalisent et qu'il n'y ait aucune apparence de trouble dans les relations, le retrait des troupes allemandes commencera bientôt.

Londres, 16—La Chambre des Communes expédie rapidement les affaires commencées. Les bills de douane et du revenu de l'intérieur ont passé aujourd'hui.

La grève des mineurs dans la Galle du Sud est finie en fait.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 16—Un long article de la *Tribune* de New York contre la scission qui s'est opérée dans le parti républicain en Louisiane, ajoute : "Mais, nous nous réjouissons d'apprendre que le Président a promptement répudié les actes de ses subordonnés à la Nlle-Orléans, et l'on rapporte maintenant qu'il se propose de montrer son appréciation de leur conduite en les destituant."

L'article est intitulé : "Les outrages à la Nlle-Orléans."

Thermomètre 95. —C'est le jour le plus chaud de la saison, jusqu'à présent, par 3 degrés.

Le département du Trésor décide qu'un navire avant des machines à haute et basse pression est sujet à saisie s'il se sert des deux quand les mots de basse pression sont peints sur la case des roues.

Le même département décide encore que lorsqu'un commandant de navire est en partie propriétaire, il ne peut être privé de son commandement sans un ordre de cour.

Le contrôleur de la circulation a décidé que les banques nationales désignées comme dépositaire du nouvel emprunt ne sont pas obligées de garder une réserve sur les fonds payés et déposés au crédit des Etats-Unis.

Le commissaire Douglas a reçu aujourd'hui la décision de l'ex-commissaire Pleasanton abolissant la taxe du timbre sur les polices d'assurance, et la taxe est rétablie.

Washington, 16 août—Une lettre du général-commandant le département du Texas dit que les agents du gouvernement mexicain emploient le retour des Kickapoos aux Etats-Unis au camouflage des déprédations sur ce côté de la frontière. Le général Reynolds dit qu'il revient d'une tournée d'inspection aux forts Clark et Duncan. Les habitants de cet Etat sont pleinement informés de la conduite des agents mexicains.

Les Kikapoos ont été retenus au Mexique par quelque peu d'argent et de marchandises, comme il est dit, dans le rapport du général Mills.

Les déprédations continuent. Les maraudeurs ont été vus souvent du côté nord de la rivière avec les troupeaux d'animaux qu'ils ont emmenés sur le côté, et qu'ils vendent à des trafiquants de l'intérieur du Mexique.

Les habitants sont désespérés et ils comprennent très bien que si les Mexicains retiennent les Kikapoos, c'est pour cacher les déprédations que commettent les Mexicains eux-mêmes. En conséquence, ils commencent à parler d'organisation armée pour faire une incursion au Mexique et reprendre les animaux qu'on leur a volés. Il n'y a pas assez de forces militaires au Texas pour empêcher les expéditions des maraudeurs.

Le général Reynolds ajoute qu'on pense que ces pillages pourraient être arrêtés d'une manière permanente en poursuivant les maraudeurs dans l'intérieur du Mexique et faisant accompagner les troupes par les maîtres des bestiaux volés et les registres des marques.

Washington, 16—La commission des réclamations mexicaines a rejeté la demande de Wm. E. Barrow, relative aux mines de mercure d'Alameda. Les réclamants sont des sujets britanniques qui ont eu la concession avant le 2 février 1848. Ils prétendaient être citoyens mexicains.

Cette question préliminaire de citoyenneté aussi bien que les autres points a été plaidée. Les membres de la commission ne peuvent se mettre d'accord. L'affaire a été référée à un tiers arbitre qui a décidé contre les prétentions des réclamants à la citoyenneté mexicaine et les a déboutés de leur demande.

NOUVELLES DIVERSES.

Ogdensburg, N. Y., 16—Le baron de Caman qui prétend être un ex-prêtre catholique, a fait une lecture offensante pour les catholiques qui en ont empêché la continuation. Caman, protégé par la police, annonce qu'il fera une seconde lecture ou qu'il reprendra la lecture interrompue.

New-York, 16—Le verdict du coroner est que Andrew Coyle et les autres sont morts par suite de l'explosion ou la rupture de la bouilloire du Ferry-boat Westfield le 30 juillet ; que la dite explosion est causée par [illegible] de l'ingénieur Robinson et faisant trop de vapeur, que la Compagnie est responsable [illegible] [illegible].

Nous pensons [illegible] du gouvernement [illegible].

[illegible] Kerthood qui croit que la [illegible].

[illegible]

Le capitaine Alliés, du premier precinct, a [illegible].

Saratoga, 16—L'Aspirant [illegible] a parlé hier soir. Il [illegible].

Leavenworth, 16—[illegible].

[illegible]

[illegible] sommes [illegible]. Notre collaborateur [illegible] de la Chambre [illegible] d'arrivée de la [illegible] [illegible].

coure a eu du succès. On a fait le décompte de restes d'amateurs dont la race semble plus.

Baltimore, 16—L'orateur Blaine a parlé ici. Les deux grands partis doivent être jugés non sur leurs discours mais par leurs actes. Les républicains ont le pouvoir à Washington et les démocrates à New-York. A Washington chaque dollar de surplus a été employé à payer la dette nationale, tandis qu'à New-York chaque dollar qu'on peut arracher aux contribuables est employé pour le bénéfice de la clique. Sous Grant on a payé 200 millions et les taxes rapportent annuellement 3 millions de piastres par an. Sans le secours de la clique de Tammany les démocrates ne pourraient emporter New-York et sans cet Etat leurs chances en 72 ne valent pas la peine de les compter.

Le pouvoir de Tammany avec son argent dans le Nord et son terrorisme dans le Sud sont les armes sur lesquelles compte le parti démocrate pour emporter les élections présidentielles. Sans cela, il n'y aurait de tentative sérieuse nulle part. Cela met en question la sincérité du nouveau programme.

Qu'est-il ? Un certain amendement constitutionnel ayant été régulièrement adopté et ratifié. La démocratie refuse de s'y soumettre. Plusieurs fois, chaque membre démocrate du Congrès a voté à la Chambre contre la résolution déclarant cet amendement ayant force de loi ; mais feu M. Vallandigham, ayant découvert que c'était là un commencement de rébellion, fut d'avis qu'il fallait s'y soumettre.

M. Blaine a soutenu aussi que le parti démocrate à New York était faux aussi quant au premier principe de la liberté religieuse, et ce qui le prouve c'est ce qui s'est passé lors de la procession orangiste.

M. Blaine dit que les républicains n'ont pas de favoris dans les affaires de religion et qu'en cela ils sont fidèles à la déclaration d'indépendance. Nos différends avec l'Angleterre étaient plus graves que ceux qui existaient entre la France et l'Allemagne, mais nous avons résolu, dans un esprit sage et chrétien, des questions qui auraient pu conduire à une plus grande guerre que celle qui vient de se terminer en Europe.

L'orateur termine en faisant le tableau de la prospérité du pays sous l'administration républicaine.

MARCHÉS EUROPÉENS.

Liverpool, 16 au soir—Coton ferme. Mid. 8 3/4 à 8 7/8. Orléans 9 à 9 1/8.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New-York, 16, au soir—Argent, sans changement. Sterling de 9 1/8 à 9 1/4. Or 12 1/4 à 12 3/8. Gouvernements assez platte. Louisiane 65 et 61. Levée 69 et 63.

New-York, 16 au soir—Coton ferme. Vendu 3,561. Mid. 18 1/8. Farine, calme et lourde.

Memphis, 16—Coton ferme. Mid. 17.

Mobile, 16—Coton en bonne demande. Mid. 17 1/2. Stock 4,694.

Galveston, 16—Coton plat. Mid. 15 3/4. Stock 10,466.

Charleston, 16—Coton plat. Mid. 18 1/2. Stock 3,055.

Cincinnati, 16 — Coton en légère demande, et ferme. Mid. 18 à 18 1/4. Farine calme et sans changement. Mais plat. Porc inactif à 12 25. Graisse, sans changement. Bacon, épaules de 6 à 6 1/8. Whiskey 89.

NOUVELLES DES RIVIERES.

Vicksburg, 16—Descendant, les steamers Dexter, Tom Jasper, Emile Labarge et Bismarck.

(Dépêches d'hier, soir.)

Londres, 15—Les avis de Paris disent que la ville est dans une grande agitation et que la situation est menaçante. On craint des troubles de diverses sources.

C'est aujourd'hui la fête de Napoléon, et l'air est plein de rumeurs que l'armée doit se révolter contre l'Assemblée de Versailles, qu'elle proclamera le maréchal Mac-Mahon régent et qu'alors elle demandera l'empire.

Le monde quitte Paris en toute hâte. Il y a des gens qui croient que le plan des Orléanistes est mûr pour un coup d'Etat, et que la cause déterminante est la proposition de donner à Thiers des pouvoirs exécutifs permanents, ce qui établirait, on le craint, un gouvernement qui ne serait pas une monarchie. Thiers n'a pas d'amis ; il est abhorré par les Républicains, les Royalistes et les Impérialistes. Une crise approche.

Yokohama, Japon, 22 juillet—Un violent typhon à Rabe a causé le 4, la mort de 400 personnes. Plusieurs navires se sont échoués, y compris le Pride of the Thames. Le capitaine, deux maîtres et le maître d'hôtel se sont noyés.

St-Pétersbourg, 16—Le czar a informé le général Leflo, ambassadeur de France, qu'aucun traité d'alliance, d'aucune sorte, n'existait entre la Russie et l'Allemagne.

Paris, 16—Des difficultés se sont élevées à Berlin au sujet de l'évacuation de quatre départements français occupés encore par les Allemands. Le gouvernement français a refusé de conséquence d'admettre les produits alsaciens sur les marchés français tant que les troupes allemandes n'auront pas évacué le territoire.

Dans l'Assemblée, hier, Rivet a soumis une proposition d'après laquelle le président communiquerait avec l'Assemblée au moyen de messages.

Rome, 15, au soir—La fête de l'Assomption s'est passée avec les cérémonies ordinaires et les plus grand calme. Le dôme de St Pierre et nombre de bâtisses publiques et particulières étaient illuminés.

Pittston, 16—Dix-sept corps ont été sortis du puits. Pas un de ces malheureux mineurs n'a échappé.

Little Rock, 16 août—La perspective des récoltes continue à être excellente.

Louisville, 16 août—Quatre-vingt-seize comtés donnent à Leslie une majorité de 35,000 voix.

Washington, 16 août—Le sort de Satanta et de Big Tree, condamnés à mort, a été référé au gouverneur du Texas. Les commissaires indiens conseillent l'emprisonnement pour la vie.

ESPAGNE.

Le marquis de Bouillé a présenté ses lettres de créance au roi d'Espagne. Il a prononcé, à cette occasion, le discours suivant :

Sire, très honoré du choix que mon gouvernement a fait de moi pour représenter la France auprès de votre royale personne, j'éprouve de plus une satisfaction toute particulière et des plus vives, en venant connaître chez lui et autrement que par les traditions d'une ancienne et grande histoire, le noble et vaillant peuple espagnol, notre voisin d'immédiat et si direct.

La communication naturelle qui unit ce peuple au reste du continent européen, symbolise, pour me servir de cette expression, ce paraît déterminer entre l'Espagne et nous les liens qui, sans nul doute, les deux pays ont un égal intérêt à resserrer constamment, les rendant et plus intimes et plus sûrs, grâce à la cordialité de nos relations politiques tout à fait amicales. A cette tâche si noble et si élevée se concentrera assidûment mes efforts pendant la durée de ma mission. Heureux si je puis contenant et les favorisant, je parviens à inspirer par moi la bienveillance de Votre Majesté, l'honorable confiance de votre gouvernement, et enfin la généreuse considération du peuple fidèle et illustre pour lequel la liberté me permet d'exprimer en ce moment à Sa Majesté mes vœux sincères et ardents.

Le roi a répondu :

Monsieur l'ambassadeur, les vœux que je ne cesse pas de former pour la prospérité et la grandeur de la France, sont en parfaite harmonie avec l'expression des désirs que vous venez de me manifester si noblement pour le bonheur de la brave nation espagnole. Les bonnes relations qui existent entre la France et l'Espagne sont heureusement cimentées dans leurs intérêts et leurs sympathies réciproques, et aujourd'hui qu'un même esprit anime ces deux pays, l'amitié, entre eux, se rend plus cordiale et plus sûre.

Monsieur l'ambassadeur, par vos lumières, votre prudence, votre tact sûr, vous contribuerez à maintenir avec mon gouvernement ces bonnes relations, assuré que pour ces objets vous pouvez compter sur toute l'estime que m'inspirent vos hautes qualités.

M. le marquis de Bouillé a présenté ensuite au roi le comte de la Rochefoucauld et le baron Charmel, secrétaires de l'ambassade, ainsi que le baron Wris, attaché, et tous se sont retirés avec le cérémonial ordinaire.

LE PAPE ET LES CARDINAUX.—Pendant son pontificat de plus d'un quart de siècle, Pie IX a vu mourir presque tout le collège des cardinaux [illegible]. Il ne reste aujourd'hui que neuf cardinaux nommés par [illegible] Grégoire [illegible]. Vingt-deux chapeaux de cardinal sont [illegible] et l'on sait que le Pape [illegible].

—Il est incontestable que M. le colonel baron [illegible] de [illegible].

—Le duc d'Aumale [illegible].

Décédée, hier à midi vingt deux minutes, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, Dame MÉLANIE MAGNÉRIS, veuve Chauvin Delery, native de cette ville. Ses parents, amis et connaissances sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à quatre heures P. M. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Dumaine, entre les rues Rampart et St-Claude.

Décédé, le 10 juillet, à Hearne, Texas, dans sa cinquante-huitième année, Mr. F. J. GIROUX, natif de [illegible] (France), et depuis 30 ans résident à la Nlle-Orléans.

Une messe sera dite pour le repos de l'âme de feu F. J. GIROUX, le vendredi 18 août, à 7 heures précises du matin, à la Cathédrale St. Louis. Les amis et connaissances sont priés d'y assister. De la part de sa veuve et de ses enfants. 17 août—2

Sociedade Portugueza de Beneficencia, Louisiana.

ASSEMBLEA GERAL ANNUAL.

OS Sres. officiaes e mais membros que compõe esta Sociedade, [illegible] reunião no [illegible] 17 de [illegible], no Salão da Sociedade [illegible] e Claude e Trémé, ás 7 horas da noite [illegible]. Por ordem do Sr. Presidente, FRANÇOIS MOREAU, Secretario. N. Orleans 10 de Agosto de 1871. 17 ag—3

Légion de la Louisiane, attention ! — Les membres de la Légion qui désirent faire partie de l'excursion de la Compagnie " F " du Régiment Washington à Mobile, sous le commandement du Capitaine [illegible], sont invités à se rendre au cours de la semaine, à toute heure, à l'Armurerie, [illegible], le JEUDI soir, 17 du courant, à 8 heures. Il y aura une réunion générale de la Compagnie JEUDI SOIR, 17 courant, à [illegible] heures. Les membres de la Légion qui désirent faire partie de la Compagnie sont invités à assister à cette réunion. J. J. CORRA. 17 août—1 Sergent-major de la Compagnie "F"

HEBERT & Cie., 59 ... RUE DE CHARTRES ... 59 (Coin Bienville)

LIBRAIRIE FRANÇAISE.

Papeterie, Articles de Bureaux,

UN IMMENSE ASSORTIMENT DE

Papiers peints en tous genres, A PRIX REDUITS.

Abonnements à toutes les publications françaises de Sciences, Modes, Littérature, etc., etc.

Agents généraux de l'Illustration, de Paris, et du Courrier des Etats-Unis, de N.-York.

Les personnes qui désirent continuer leurs abonnements aux publications françaises interrompues par la guerre sont priées de nous en donner avis. 6 juil—1an—MaJD HEBERT & Co.

CHAUDIERES A SUCRE De Manufacture Anglaise, A vendre par M. A. DE LIZARDI, No 34 rue Carondelet. 13 août—3m—Mar J.D. PP

Café Cordova.

VENANT D'ETRE REÇU—400 sacs CAFÉ DE CORDOVA, de qualité supérieure. Ce Café devient la faveur des consommateurs en premier lieu. Les commandes le vendeur en quantités au gré des acheteurs. AVENDAÑO BROS. 16 août—1m No 166, rue de la Commune.

TAXES DE VILLE.

DÉPARTEMENT DES AMENDEMENTS, Hôtel-de-Ville, Salle 15.

CONFORMÉMENT à la Section Sept de l'Ordonnance de la ville [illegible] avis est donné que l'évaluation des meubles et immeubles [illegible] les limites de la ville pour l'année 1871 [illegible] au Bureau du Département des Amendements [illegible] pendant trente jours. H. BONZANO, Administrateur du Département des Amendements.

INSTITUT D'ORLEANS DIRIGÉ PAR MADAME FARNET, 90 ... Rue Toulouse ... 90

LA rentrée des classes aura lieu lundi 4 septembre. Les cours en français et en anglais sont confiés à des professeurs expérimentés. Les plus grands soins sont donnés à la musique. Le local vaste et aéré est disposé pour recevoir un grand nombre de pensionnaires.

Vins, Vermouth, Cerises, etc.

ATTENDU par le navire BONS FILS, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné : [illegible] barriques VIN ROUGE de Bordeaux, [illegible] caisses CERISES à l'eau-de-vie, [illegible] PRUNEAUX, [illegible] ABRICOTS, [illegible] VERMOUTH. QUEYROUZE & BOIS. 11 août—1m No [illegible] Vieille Levée.

AVISO.

Se desea saber el paradero de Don FEDERICO MAYER [illegible] en México el año de [illegible]. Nueva Orleans, Agosto 11 de 1871. El cónsul de Méjico, J. M. AVENDAÑO.

Articles d'Habitations.

CHAUX—Thomaston, Cape et Alabama. CHAUX DE SUCRE, de qualité supérieure. [illegible] A vendre par [illegible].

AVIS.

D. AUGUSTIN, AVOCAT, Passage de la Bourse, No 126. REGISTRE DES FAILLITES, devant les Cours des Etats-Unis. [illegible] Washington.

Demande de Solliciteurs.

UNE compagnie d'assurance, établie depuis longtemps et très avantageusement connue, demande des solliciteurs [illegible] La Compagnie [illegible] Nlle-Orléans.

Pension.

ON peut avoir une excellente pension, [illegible] Mme Amédée Landry, rue Condé No [illegible] Références.—MM. G. A. Breaux, W. Barbridge, E. Ganachaud, [illegible]

Avis de Société.

LES soussignés ont formé, aujourd'hui, une société sous la raison M. C. COLOMB & CO., pour le commerce du café [illegible] rue Natchez. M. C. COLOMB, F. J. FOURNIER. 12 juillet—1m

A Vendre

UN RESTAURANT dans le Deuxième District [illegible] conditions avantageuses. [illegible] rue Bienville No 21.

Avis.

Bonne RÉSIDENCE, située rue Esplanade, entre Ste-Anne et Dumaine [illegible] à louer à partir du 1er octobre 1871. [illegible]

A Louer.

Une belle résidence pour famille, avec porte cochère [illegible] rue Bourbon No 170 [illegible] les conditions, s'adresser [illegible].

A Louer,

Le magasin No [illegible] de la rue Royale, à bas prix, à dater du 1er octobre. S'adresser à GIBSON & AUSTIN, No [illegible] rue Carondelet. 19 juil—DMarVcPP

Maison à Louer,

36, rue Derbigny, entre Dumaine et Bienville.

Une grande et belle maison, avec chambres de maître, dépendances, [illegible] LAFITTE, DUFILHO & CO., [illegible] 12 juillet—[illegible]

Chantier de bois, de Brown.

Bois de planches et de planchers, bois ouvré, Chêne blanc, Frêne, Peuplier, Noyer, Cèdre, Cyprès et Pin jaune.

UNE attention particulière est donnée aux ordres [illegible].

SUCRES-MELASSES.

[illegible]

GRANDE MISE EN VENTE !

40 pour cent

Au dessous du PRIX COUTANT,

DE

Cent Mille Paletots,

CHEZ

MICHEL LION,

[illegible]

La Fin du Monde [illegible].

[illegible] MICHEL LION [illegible] CENT MILLE PALETOTS [illegible] POUR FAIRE [illegible]

Avis spécial aux Planteurs de [illegible]

Huile de Virginie [illegible]

NOUS venons de [illegible] HUILE D'ECLAIRAGE [illegible] NORMAN, NOBLE & WOODS. [illegible] Nlle-Orléans, 28 juin 1871. [illegible] W. F. BRANDON.

Ayez l'Œil sur vos Enfants.

LE SIROP [illegible] LE SIROP [illegible] WHITCOMB [illegible] GRAFTON MEDICINE CO. [illegible]

J. E. MERILH. V. CARAVERIS.

J. E. MERILH & Co.,

176 ... Rue Poydras ... 176

MARCHANDS EN GROS ET DÉTAIL DE CUIRS ET CREPINS

[illegible]

Graines de Jardinage.

[illegible] NAVET [illegible] RUTA BAGA [illegible] RICHARD FROTSCHER, [illegible] rue de Mandeville [illegible].

Avis aux Habitants Sucriers.

LE soussigné prévient les habitants sucriers [illegible] NELSON POUCHÉ, [illegible].

Université de Saint-Louis.

CETTE institution [illegible] UNE INSTRUCTION CLASSIQUE ET COMMERCIALE COMPLÈTE. [illegible]

FONDERIE DE LEEDS.

(ETABLIE EN 1825.)

Au coin des rues Delord et Fulton.

NOUS annonçons à nos amis et au public [illegible] LEEDS & CO.

Haut de la Grande Ile—Bord du Golfe—Louisiane.

Le [illegible] ouvrira cet hôtel le 1 juin 1871. [illegible]

J. GAGET,

[illegible] Chartres et 33, rue du Canal.

[illegible] FUSILS LEFAUCHEUX [illegible] REVOLVERS [illegible]

S. W. DUNBAR & SON,

[illegible] RUE ST-LOUIS ... [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS de toute espèce de LIQUEURS FRANÇAISES, [illegible] FIGUES DE LA LOUISIANE, FABRICANTS DE SIROPS DE [illegible].

CAZAUX & VERSOULE,

VINS, LIQUEURS, &c.,

FABRICANTS DE SIROPS,

[illegible]

GUANO PELICAN.

[illegible]

Agence pour la vente de Whisky de Cincinnati.

[illegible]

GRANDE FABRIQUE DE

CAFE,

DE

NORMAN & REISS,

[illegible] Vieille-Levée, [illegible]

UNE DES PLUS IMPORTANTES [illegible]

RUE VIEILLE-LEVÉE. [illegible]

[illegible]

RUE BASSIN-LEVÉE.

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAITS DE CAFÉ, &c.

Sirops de Fruits

FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CRÈME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE.

NORMAN & REISS, Seuls Agents. Nos [illegible] de la rue Vieille-Levée.

Au Public.

LE TRAITEMENT PAR L'INHALATION.

ARISTIDE F. FOLLIN, D. M.,

165 ... RUE DU CANAL ... 165

TRAITE les Maux de gorge, les Maladies [illegible] Consultations de [illegible] heures à [illegible].

Le Dr FOLLIN est élève de Dr. Valentine Mott, et gradué de l'Université de New York. [illegible]

Deter's Worsted Store. Spécialités de Laines à tricoter.

Mlle TH. DETER

A TRANSPORTÉ son établissement au No [illegible] rue Bourbon, près la rue du Canal.

INSTITUT ST. CHARLES.

LA réouverture des Classes de ce pensionnat [illegible] La directrice, Madame MACÉ LEFRANC, [illegible].

COMPAGNIE PELICAN DE GAZ.

BUREAU,

Au coin des rues Carondelet et Canal,

DEMEURE AU No 183 DE LA RUE GRAVIER.

CETTE Compagnie est maintenant prête à recevoir des ordres pour MACHINES A GAZ PORTATIF, pour MAISONS, MANUFACTURES, MAGASINS, SUCRERIES, COMPTOIRS, HOTELS, ECOLES, etc. [illegible] WM. McCULLOCH, (Ancien surintendant de l'usine à Gaz de la Nouvelle-Orléans.)

A. Carrière & Co.

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, Importateurs de Vins, Eaux-de-vie, etc. [illegible]

Seuls Agents pour la vente du

GRAND VIN

CHATEAU PAPE CLEMENT.

[illegible]

C. S. HUNT & Co.,

DÉPOT DE MACHINES,

Au No. 186 de la rue Gravier—N.-O.

AGENTS des fabricants des célèbres machines à [illegible]

Musique. Pianos.

GRAND RABAIS.

M. ELIE,

16 ... RUE ROYALE ... 16

[illegible]

Pianos, [illegible] Pianos,

ET

Instruments de Musique.

CHARPAUX & LOUBERE,

9 ... Rue Royale ... 9

[illegible]

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

[illegible]

DENTISTES.

Le Dr. CHARLES R. KREBS

DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14, rue Baronne, [illegible].

Dr. C. BLANKE,

DENTISTE.

416 et 418 ... [illegible] ... 416 et 418

EXTRACTION DE DENTS SANS DOULEUR

Préservez vos dents.

J. A. CASSABAVANT, D. D. S.

CHIRURGIEN DENTISTE

120 ... RUE DU CANAL ... 120

[illegible]

$20 Seulement $20.

LE Dr. [illegible] MERMILLOD a l'honneur de faire savoir [illegible]

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Docteur E. ESCOUBAS a transféré son domicile [illegible]

Changement de Cabinet.

LE DR. O. ANFOUX a transféré son cabinet [illegible]

Le Docteur J. B. PEREZ,

CABINET—Au No 129 de la rue Carondelet, [illegible]

AYANT une expérience de plus de vingt ans [illegible]

SOURCES DE BLADON.

Le meilleur endroit de Santé du Sud.

CES CÉLÈBRES SOURCES sont situées [illegible] ... MEILLEURES DU MONDE. [illegible] UNE SALLE DE BAL, [illegible] UNE SALLE DE JEU DE QUILLES. [illegible] J. CONNER & CO.

Feutre d'Irlande à Toits.

Concessionnaires sous le Brevet [illegible]

FLOMEUR PRIX ET MEDAILLES.

NOUVELLE PRÉPARATION A TOITS. (Non Inflammable)

DE D. ANDERSON & SON,

[illegible]

FABRICANTS de feutre à toits, [illegible] J. G. LENGHAN & Co., agents.

TRANSPORT DE FRET.

Compagnie de transport de la vallée du Mississippi.

[illegible] Mary Alice, [illegible] Atlantic, [illegible] Kellogg, [illegible] Mohawk, [illegible] E. B. BURDEAU, [illegible].

ETAT DE LA LOUISIANE—Ville de la Nlle-Orléans. [illegible] M. D. Michel, président [illegible] Compagnie Germania d'Assurance de la Nlle-Orléans [illegible].

ACTIF.

D'après l'état du 31 mars 1871.

Billets à recevoir	[illegible]
Prêts sur garanties	[illegible]
Prêts sur hypothèques	[illegible]
Bonds de la Ville au prix du marché	[illegible]
Bonds de l'Etat de la Louisiane	[illegible]
Actions de banques et autres actions	[illegible]
En caisse	[illegible]
Livres, coffre forts et installations du bureau principal et succursale	[illegible]

[illegible]

Art. XII. [illegible]

Art. XIII. [illegible]

D. MICHEL, Président. [illegible] JOSEPH COHN, Notaire public.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 16 AOUT—CLASSE No 204.

47	42	75	20	33	50	26	72	77	7	3	9	66

[illegible] MORRIS & Co. [illegible]

LETTRE.—Nlle-Orléans, [illegible] août 1871. [illegible] J. GEGOUE.

LETTRE.—Nlle-Orléans, [illegible] août 1871. [illegible] C. GOYER.

LETTRE.—Nlle-Orléans, [illegible] 1871. [illegible] C. C. SCHAUMBURG.

Avis. [illegible] W. J. JOHNSON, [illegible]

Bureau du Collecteur des taxes d'Etat dans le Deuxième District. [illegible] L. E. LEMARIÉ.

AVIS.

L'OFFICE DIVIN de l'Eglise Episcopale Française, [illegible] DIMANCHE [illegible] LOUIS [illegible] Recteur.

[illegible] AVIS SPECIAL AUX EXPEDITEURS DE FRET. [illegible]

[illegible] J. L. DELERY, [illegible]

[illegible] EMILE MAISEL [illegible]

Banque Nationale de l'Etat. [illegible] CHAS. J. C. DEPUY, Caissier.

Banque Métropolitaine de Prêts Epargnes et Garanties.

114 ... ST-CHARLES ... 114

[illegible] GEO. H. BRAUGHN, Président. E. L. BROWN, Caissier.

TEUTONIA

Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans.

Le Bureau [illegible] au No. 111 de la rue Gravier. Assure contre les risques d'Incendie, de Rivières et de Mer, aux taux les plus bas.

Capital ... $1,000,000

Souscrit ... 900,000

[illegible]

BUREAUX DE L'ASSOCIATION DE BIENFAISANCE MUTUELLE [illegible] SUR LA VIE [illegible] LOUISIANE. No. 200 de la rue Commune.

Nlle-Orléans, 21 juillet 1871.

TROISIÈME ETAT ANNUEL.

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

ACTIF.

[illegible]

JOHN DAVIDSON, Président.

Banque d'Epargne de la Louisiane et Compagnie de Dépôts.

[illegible] RUE DU CAMP [illegible]

[illegible]